



Prise de retraite forcée suite aux agissements de mon patron

Par **rehad**, le **05/04/2014** à **19:33**

Bonjour à tous,
Mon employeur m'a changé de poste sans mon accord , nous sommes passés en conciliation aux prudhommes et il n'a pas voulu revenir sur sa décision alors que j'étais sur un poste aménagé administratif fonction que j'occupais depuis 15 ans ayant le statut de travailleur handicapé, ce dernier m'a muté à un poste de magasinier après un harcèlement d'un an , suppression de mes tâches administratives réunion plus de copie de mail pour le bon fonctionnement du service etc...ce poste de magasinier je ne puis l'exercer en rapport au contraintes physiques..
Ne revenant pas sur sa décision et ne voulant pas me proposer un autre poste administratif , j'ai pris ma retraite anticipée au titre de travailleur handicapé puis-je démontrer que sa placardisation me porte préjudice tant sur ma retraite que j'ai du prendre plus tôt et sa discrimination assortie de son harcèlement.
Merci pour votre aide
Bien cordialement
Rehad

Par **moisse**, le **06/04/2014** à **09:39**

Bonjour,
Vous pouvez toujours essayer de démontrer et de faire valoir un point de vue, mais vous n'avez pas pris la bonne voie.
Compte tenu des problèmes physiques que vous exposez, il suffisait de prendre rendez-vous avec le médecin du travail qui aurait délivré un avis d'(in)aptitude total ou partiel auquel l'employeur était tenu de se conformer.
Vous devez donc maintenant demander la requalification de votre démission (départ volontaire en retraite) en licenciement sans cause réelle et sérieuse devant le CPH déjà saisi.